

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Séance ouverte à 18H30.

Présents : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESVOETS Patricia, M. MALBEC Christian et Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve

Absents excusés : Mme NOLLET Catherine (donne pouvoir à Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve) et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno (donne pouvoir à Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve)

Secrétaire de séance : M. MALBEC Christian

QUESTION N°1 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Abrogation et remplacement de la délibération n°27/2021 portant transfert d'excédent d'investissement du budget Assainissement à la CCPAL.

Décision de procéder aux transferts de crédits suivants à l'unanimité :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Compte	Inscription initiale au BP (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)	37.100 €	37.110,21 €	+ 10,21 €
165 (Dépôts et cautionnements reçus)	1.000 €	989,79 €	- 10,21 €

QUESTION N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ACTIVITES DE LOISIRS ET PROFESSIONNELLES

Décision de procéder aux transferts de crédits suivants à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Imputation (compte - article)	Inscription initiale au BP Loisirs (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
042 - 6811 (opération d'ordre : dotation aux amortissements sur immobilisation)	67 310 €	67 970 €	+ 660 €
011 - 61521 (entretien bâtiments publics)	7 000 €	6 340 €	- 660 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Imputation (compte - article)	Inscription initiale au BP Loisirs (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
040 - 28128 (opération d'ordre - Aménagement Autres terrains)	240 €	240 €	0 €
040 - 28131 (opération d'ordre - Bâtiments)	28 170 €	28 170 €	0 €
040 - 28135 (opération d'ordre - Installations générales, agencements)	27 000 €	27 000 €	0 €
040 - 28138 (opération d'ordre - Autres constructions)	2 900 €	2 900 €	0 €
040 - 28153 (opération d'ordre - Installations à caractère spécifique)	1 700 €	1 700 €	0 €
040 - 28181 (opération d'ordre - Installations générales, agencements)	2 700 €	2 700 €	0 €
040 - 28184 (opération d'ordre - Mobilier)	3 800 €	3 800 €	0 €
040 - 28188 (opération d'ordre - Autres)	800 €	1 460 €	+ 660 €
TOTAL AU 040	67 310 €	67 970 €	+ 660 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Imputation (compte - article)	Inscription initiale au BP Loisirs (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
21 - 2135 (Installations générales, agencement, aménagement) / opération 10004 (Locaux Rémourase)	10 000 €	10 660 €	+ 660 €

QUESTION N°3 : APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CCPAL 2021-2026

Décision à l'unanimité d'approuver le schéma de mutualisation des services 2021-2026 de la CCPAL.

QUESTION N°4 : DEMANDE D'ACTUALISATION DU COUT D'UN LOYER COMMERCIAL

Suite à la demande de réduction du coût d'un loyer commercial d'un atelier appartenant à la Commune, le Conseil municipal décide de rejeter cette demande à 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION.

QUESTION N°5 : ADHESION AU PROGRAMME SEDEL (SERVICE D'ECONOMIES DURABLES EN LUBERON) ENERGIE - EAU DU PARC DU LUBERON

Pour les communes adhérentes au service « Energie » ou souhaitant adhérer au service « Energie et Eau », une tarification préférentielle est proposée :

Services à la carte	Communes
SEDEL Energie	2,10 €/hab
SEDEL Energie + Eau	2,10 €/hab + 0,30 €/hab soit 2.40 €/hab
SEDEL Eau	0,70 €/hab

Décision à l'unanimité d'accepter l'adhésion au programme SEDEL Energie/Eau du Parc du Luberon, selon les modalités indiquées dans le projet de convention d'adhésion.

QUESTION N°6 : CONVENTION ENEDIS POUR LE REMPLACEMENT DU POSTE BEYLONS

Afin d'améliorer la distribution publique d'électricité, il convient de mettre à disposition une parcelle communale au bénéfice d'ENEDIS, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine publique. Cette convention porte sur l'occupation d'une partie de la parcelle référencée au cadastre AS 0340, sise Les Beylons, sur une superficie de 25 m². Ledit terrain est destiné à l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité faisant partie de la concession et à ce titre, entretenus et renouvelés par ENEDIS.

Décision à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition avec ENEDIS telle que présentée.

QUESTION N°7 : MOTION DE SOUTIEN AU STATUT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Par courrier en date du 26 avril 2021, le Conseil d'administration de l'Association des Maires de Vaucluse (AMV) informe qu'il a adopté une motion relative à l'activité des Sapeurs-pompiers volontaires. Il précise qu'il a été décidé, à l'unanimité, de soutenir cette activité qui risque d'être impactée par la directive européenne n°2003/88/CE sur l'aménagement du temps de travail. En effet si l'État Français se voyait dans l'obligation de l'appliquer aux sapeurs-pompiers volontaires, alors ils seraient considérés comme des travailleurs et non plus comme des citoyens librement engagés et c'est tout le modèle de la sécurité civile française qui serait en péril.

Décision à l'unanimité d'approuver la motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Maire : Décision concernant sollicitation du CDST (1^{er} avenant)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir pris la décision suivante : sollicitation du concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022 - 1^{er} avenant, au titre de la part de base, pour un montant de **38.925,11 €**, afin de réaliser les opérations selon le plan de financement suivant :

Nature des opérations	Montant HT des opérations	Montant subvention CDST sollicitée / Part de base		Autre financement aide publique (DETR + Dotation de Solidarité)	Auto-financement commune en € HT
		Participation en %	Participation en € HT		
1.1 Rénovation intérieure bâtiment "Ancienne boulangerie"	13009,03	70,00%	9106,32	0,00	3902,71
1.2 Remplacement pointe paratonnerre sur église	4866,77	70,00%	3406,74	0,00	1460,03
1.3 Reconstruction ancien rempart	38490,00	7,00%	2694,30	24247,50	11548,20
1.4 Réfection 2 ateliers Rémourase	6362,50	70,00%	4453,75	0,00	1908,75
Sous-total 1. Réfection bâtiments communaux	62728,30		19661,11	24247,50	18819,69
Réfection Rue du Brave Crillon	42640,00	35,00%	14924,00	14924,00	12792,00
Réfection Chemin de Venasque	6200,00	70,00%	4340,00	0,00	1860,00
Sous-total 2. Réfection voirie communale	48840,00		19264,00	14924,00	14652,00
TOTAL	111568,30		38925,11	39171,50	33471,69

Levée de séance à 20h25

Le Maire de Mure,

M. Xavier ARENA